

~~DIRE~~

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

GROUPE DE SUBDIVISIONS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Subdivision Aix
18 Chemin ROBERT
13626 AIX -EN-PROVENCE CEDEX 1

04.42.91.59.00
04.42.38.92.55

Aix en Provence, le

10 mars 2008

Monsieur le Directeur
du CEA de Cadarache
B.P. 1

13108 - SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE CEDEX

Aix/08/102 - ICPE
GIDIC 64-00004-P2

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 10 décembre 2007 dans l'établissement CEA à Saint Paul Lez Durance.
Thèmes : MMB - ICPE 312 - STEP.

Ref : Votre courrier en réponse du 15 février 2008.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 10 décembre 2007. Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- MMB : point sur les travaux de réenfutage des fûts de la COGEMA
- 312 : Point des actions suite à incident
- STEP : Point sur les rejets
- Divers.

A cette occasion, il est globalement apparu que l'appropriation des prescriptions par les installations était réalisée.

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

- aucun écart à la réglementation n'a été relevé.

Les autres remarques ont fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part, motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.